

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/12/22/2021030055/justel>

Dossier numéro : 2020-12-22/39

Titre

22 DECEMBRE 2020. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les règles provisoires qui valent comme contrat de gestion d'Infrabel et de la SNCB

Source : MOBILITE ET TRANSPORTS

Publication : Moniteur belge du 15-01-2021 page : 2050

Entrée en vigueur : 15-01-2021

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Dans l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les règles provisoires qui valent comme contrat de gestion d'Infrabel et de la SNCB, l'annexe 1re, remplacée par l'arrêté royal du 3 février 2019, est remplacée par l'annexe 1re jointe au présent arrêté.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

[Art. 3](#). Le Ministre de la Mobilité est chargé de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). Annexe 1re à l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les règles provisoires qui valent comme contrat de gestion d'Infrabel et de la SNCB

Actualisation	2020 k€ 2020	2021 k€ 2021	
TOTAL SNCB + Infrabel	3.533.858	3.284.402	(6)
Subvention totale SNCB	2.343.632	1.684.640	
Exploitation	1.676.608	987.269	(1)
Subvention fixe	824.330	829.164	(3) (4)
Compensation révision redevance d'utilisation de l'infrastructure	-17.248	-264.527	
Economies indexées	-30.186	-30.363	
Economies non-indexées	-51.440	-51.440	
Compensation Pass-12-trajets	110.000		

Compensation impact pandémie COVID-19 service public	264.000		
Subvention variable	512.136	439.037	(5)
Trafic domicile-travail	30.834	31.015	
Sécurité	27.598	27.760	
Lutte contre terrorisme et radicalisme	6.584	6.623	(8)
Missions spéciales	41.927	41.927	
Emprunts intérêts	18.879	17.971	
Emprunts capital	23.048	23.956	
Investissements	625.097	655.444	(2)
Subvention de base	822.357	824.391	
Economies indexées	-157.619	-158.008	
Economies non-indexées	-63.967	-63.967	
Financement complémentaire RER et infrastructures prioritaires	24.326	28.028	(7)
Investissements complémentaires plan Boost		25.000	(9)
Subvention totale Infrabel	1.190.226	1.599.762	
Exploitation	123.997	394.821	(1)
Subvention fixe	302.394	304.167	(3) (4)
Compensation révision redevance d'utilisation de l'infrastructure	17.248	340.630	
Economies indexées	-219.617	-220.905	
Economies non-indexées	-25.978	-25.978	
Economies linéaires		-6.161	
Compensation impact pandémie COVID-19 service public	46.900		
Dépenses complémentaires en matière de sûreté et de sécurité	3.050	3.068	(8)
Missions spéciales	74.059	89.784	
PPS Diabolo	10.628	10.718	
PPS Liefkenshoek	50.752	50.987	(5)
Remboursement emprunt préfinancement RER wallon		15.400	(5)
Emprunts intérêts	6.544	6.277	
Emprunts capital	6.135	6.402	
Investissements	992.170	1.115.157	(2)
Subvention fixe	1.213.913	1.216.917	
Economies indexées	-303.423	-304.174	
Economies non-indexées	-70.500	-70.500	
Financement complémentaire RER et infrastructures prioritaires	152.180	197.914	(7)
Investissements complémentaires plan Boost		75.000	(9)

(1) Les subventions d'exploitation, à l'exception de la relance économique et de la partie non-indexée des économies, sont toutes indexés selon le coefficient applicable à la subvention d'exploitation fixe, qui se calcule comme suit : indice contractuel exploitation année t / indice contractuel exploitation année de référence = coefficient d'indexation. L'indexation pour 2021 est provisoire sur base d'un indice contractuel estimé à 1,262223.

(2) Les subventions d'investissement, à l'exception de la partie non-indexée des économies, sont toutes indexés selon le coefficient applicable à la subvention d'investissements fixe, qui se calcule comme suit : indice contractuel investissements année t / indice contractuel investissements année de référence = coefficient d'indexation. L'indexation pour 2021 est définitive.

(3) Les subventions d'exploitation fixes de la SNCB et d'Infrabel ont été établies sur base de l'offre de trains de service public de la SNCB suivante :

Tous les chiffres en milliers	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Trains-km planifiés MSP base 2014 (non saisonniers et PAV inclus)	82.418	82.418	82.418	82.418	82.418	82.418	82.418
Plan de transport 12/2014+divers		447	1.069	1.069	1.069	1.069	1.069
Plan de transport 12/2016 V0				600	600	600	600